



Procès-verbal du conseil d'établissement

École secondaire Jean-Jacques-Rousseau
Séance tenue le mercredi 27 mai 2026 - 19 h
À la salle de conférence

Mot de bienvenue, ouverture, présences et quorum

Présences :

Marie-Pier Fillion – Directrice
Josianne Veilleux – Directrice adjointe
Jacob Samuel – Enseignant
Marianne Waskiewicz – Enseignante
Sonia Couturier – Psychologue
Robert Trudel - Technicien en documentation
Audrey Bossé - Parent
Carole Nantel – Parent
Claire Jarry – Parent
Kim Landry-Savard – Parent
Marie-Hélène Pion – Parent
Mélanie Guillemette - Parent

Absences :

Karyne Régimbal - Directrice adjointe
Jay-Radhé Boutin – Gestionnaire administrative d'établissement
Nablia Sahbi Ben Tahar – Enseignant
Karine Prud'homme – Directrice adjointe

1. Mot de bienvenue et présences

La présidente ouvre la rencontre à 19 h 01 et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme Guillemette propose d'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 18.1 : "2 minutes"

CE2526-0527-01

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026

Mme Nantel propose d'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

4.Parole au public

Aucun public.

5.Informations du comité de parents

Mme Bossé présente les points traités lors du dernier comité de parents :

Prévention – Dossier de Mégane Désautels-Loyer

Mme Bossé informe le conseil des éléments de prévention discutés concernant le dossier de Mégane Désautels-Loyer.

Formation de Me Landry – Frais facturés et fournitures scolaires

Une formation a été donnée par Me Landry portant sur :

- les **frais facturés aux parents**,
- les **fournitures scolaires**,
- les **fondements légaux** justifiant les pratiques actuelles.

La direction confirme avoir fait l'objet d'une **inspection en 2024-2025**, laquelle a validé la conformité des procédures.

Réutilisation durable

Un rappel est fait concernant l'importance de la réutilisation durable du matériel scolaire et des pratiques écoresponsables.

Élection du conseil d'administration

Un manque de candidatures a été constaté lors de l'élection du CA. À défaut de procéder à une mise en élection conforme, le **ministère pourrait exercer un droit de veto**.

Plateforme Zeffy – Retrait de la petite caisse

La plateforme Zeffy, utilisée dans le réseau, entraîne certains enjeux qui ont été soulevés, notamment :

- la gestion des transactions,
- la **suggestion automatique de dons**, qui crée des irritants.

La direction générale analyse actuellement le dossier.

École des Mésanges – Mois de la différence

L'école a été soulignée pour son initiative : Chaque élève a appris les bases du **braille** afin de développer une sensibilité accrue à la réalité d'un élève non voyant, surnommé « le petit Thomas ».

École d'Oka – Ouverture des gymnases

L'école d'Oka ouvre désormais ses gymnases **en tout temps**, à la pause et au dîner, afin de favoriser la **dépense d'énergie positive** chez les élèves. Cette initiative a été mis en lumière.

Soirée des bénévoles

Une **superbe soirée de reconnaissance** a eu lieu pour souligner l'engagement des bénévoles.

Colloque de la FCPQ

Le colloque de la Fédération des comités de parents du Québec se tiendra sous peu. Un **résumé sera présenté lors de la prochaine rencontre.**

6. Informations du conseil des élèves

Laurence Fex présente une nouveauté pour l'année scolaire **2026-2027**, soit l'ajout de **quatre journées couleurs** qui se tiendront **en début d'année**. Ces journées thématiques visent à renforcer le sentiment d'appartenance, dynamiser la vie étudiante et favoriser la participation des élèves à des activités rassembleuses.

LIPDUB

Les parents demandent des précisions concernant le **déroulement du LIPDUB du 19 mai dernier** ainsi que des informations sur la **chanson utilisée**.

Laurence Fex explique que **plusieurs choix musicaux** avaient été ciblés pour l'activité. Toutefois, des **enjeux techniques** sont survenus lors de l'enregistrement : il n'a pas été possible de **projeter la musique via les intercoms** de l'école, ce qui a compliqué la coordination sonore.

Malgré ces difficultés, Laurence souligne que **l'activité s'est déroulée dans un esprit très positif**, avec **beaucoup de plaisir** et une **forte participation des élèves**.

Les membres du comité demandent s'il serait possible de **visionner la vidéo initialement prévue** pour la projection du **1er juin**, lors de la soirée des toges.

Laurence confirme qu'elle pourra **apporter la clé USB** contenant la vidéo lors du **prochain CE**, afin de permettre un visionnement officiel.

7.Modification du calendrier : 5 octobre

La direction présente la **modification apportée au calendrier scolaire 2026-2027**. Étant donné que le **5 octobre** sera une **journée d'élection**, l'école est tenue d'y placer une **journée pédagogique**, conformément aux exigences ministérielles.

Considérant la pédagogie ajoutée durant la première semaine d'octobre, la **journée pédagogique initialement prévue à la fin octobre** a été **déplacée à la fin février**. Cette réorganisation permet de maintenir l'équilibre du calendrier tout en répondant aux obligations liées au scrutin.

M. Nantel propose d'APPROUVER le calendrier.

CE2526-0527-03

APPROUVÉ

8.Journées couleurs 2026-2027

Le **Parlement étudiant** souhaite laisser un legs pour les années à venir en proposant un **calendrier préétabli de journées couleurs** pour la période de septembre à décembre 2026. Les dates proposées sont les suivantes :

- **25 septembre** : Journée **orange** pour souligner la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.
- **30 octobre** : Journée de **déguisements** pour souligner l'Halloween.
- **20 novembre** : Journée **rose et nœud papillon** en soutien aux causes du **cancer du sein** et du **cancer de la prostate**.
- **18 décembre** : Journée **pyjama** pour souligner le départ pour les vacances des Fêtes.

Mme Pion propose d'APPROUVER.

CE2526-0527-04

APPROUVÉ

9. Calendriers PPP

La direction présente les **différents calendriers prévus pour l'année scolaire 2026-2027**, lesquels détaillent les **sorties et activités planifiées pour chacun des PPP du 1er cycle**.

Ces calendriers permettent d'avoir une vue d'ensemble des **sorties éducatives**, des **activités sportives** et des **événements particuliers** propres à chaque programme, assurant ainsi une planification cohérente et harmonisée pour l'ensemble des groupes concernés.

M. Nantel propose d'APPROUVER le calendrier.

CE2526-0527-05

APPROUVÉ

10. Situation ski-planche | admission

La direction présente une situation particulière concernant l'**admission d'une élève au programme ski-planche**.

Cette élève avait initialement complété **toutes les démarches requises** pour être admissible au programme. Toutefois, elle se trouvait alors **sur le territoire de l'école Maréchal**, ce qui l'avait placée sur la **deuxième liste d'attente**.

À la suite de l'annonce du **22 avril**, son **aire de desserte a été modifiée** pour être rattachée à notre établissement. Cette modification a obligé la direction à **réviser officiellement sa position** sur la liste d'admission.

Afin d'assurer l'équité du processus, **cinq tirages au sort** ont été effectués par l'IA. Dans **tous les cas**, l'élève s'est retrouvée **à la 15e position ou mieux**.

Considérant ces résultats récurrents et la démarche complète effectuée par la famille, la direction propose que l'élève soit **intégrée au programme** à titre de **28e candidature**.

M. Jacob propose d'APPROUVER.

CE2526-0527-06

APPROUVÉ

11.Reddition de compte-CE 2025-2026

La gestionnaire administrative présente la reddition de compte du CE 2025-2026 qui démontre un transfert complet des sommes disponibles pour le « Gala Méritas ».

Mme Pion propose d'APPROUVER.

CE2526-0527-07

APPROUVÉ

12.Reddition de compte CE fonds spéciaux-2025-2026

La gestionnaire administrative présente la **reddition de comptes du CE pour les fonds spéciaux 2025-2026**. Elle expose de manière détaillée l'ensemble des **revenus et dépenses** associés à chacun des comptes concernés, permettant ainsi aux membres d'avoir une vision claire et transparente de l'utilisation des sommes allouées.

Mme Pion propose d'APPROUVER.

CE2526-0527-08

APPROUVÉ

13. Reddition des revenus de location

La gestionnaire administrative présente les **différents revenus associés à la location des locaux** de l'établissement. Elle souligne que, **dans l'état actuel**, les frais facturés aux partenaires **permettent à peine de couvrir les coûts réels encourus** pour l'utilisation des espaces (entretien, surveillance, chauffage, ouverture du bâtiment, etc.).

Cette situation amène une réflexion sur la **pertinence d'un ajustement tarifaire** afin d'assurer une gestion plus équilibrée et durable des locations.

Mme Waskiewicz propose d'APPROUVER.

CE2526-0527-09

APPROUVÉ

14.Résolution location des locaux – 2026-2027

La direction présente la résolution à adopter pour l'autoriser à signer au cours de l'année 2026-2027 des contrats de location de salles.

Contrats de location des locaux de l'établissement
(Art. 93 et 110.4 L.I.P.)

Conseil d'établissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau

ATTENDU que l'établissement désire permettre la location des locaux de l'établissement lorsqu'ils sont inutilisés ;

ATTENDU que le pouvoir donné au conseil d'établissement de conclure des ententes de location de locaux d'une durée de moins d'un an décrit à l'article 93 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la quantité et la variété des demandes de location reçue par l'école ;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant la location des locaux des établissements (ACC-25) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaires des Mille-Îles ;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nantel D'AUTORISER la direction de l'école à signer, au cours de l'année scolaire 2025-2026, des contrats de location de salles selon les balises établies dans l'écrit de gestion (ACC-25) :

DE DEMANDER à la direction de l'école d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2026-2027.

CE2526-0527-10

APPROUVÉ

15.Résolution des contrats de fournitures et de biens 2026-2027

La direction présente la résolution à adopter pour l'autoriser à signer au cours de l'année 2026-2027 des contrats relativement à la fourniture des biens ou services éducatifs ou extraordinaires.

Contrats de fourniture de biens ou de services (art. 90, 91 et 110.3 L.I.P.)
Conseil d'établissement de l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau

ATTENDU que l'établissement désire offrir à ses élèves des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives tel que prévu à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU que les pouvoirs donnés au conseil d'établissement de conclure des ententes pour la fourniture de biens ou de services décrits à l'article 90 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la quantité et la variété des biens ou des services à être rendus ;

ATTENDU les balises énoncées dans le cadre de gestion concernant les contrats de fourniture de biens ou de services conclus par les conseils d'établissement (ACC-24) ainsi que le modèle de contrat fourni par le Centre de services scolaires des Mille-Îles;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Bossé D'AUTORISER la direction de l'école à signer, au cours de l'année scolaire 2026-2027 des contrats relativement à la fourniture des biens ou des services éducatifs ou extraordinaires suivants :

Des services éducatifs (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) (ex. : conférences éducatives aux élèves, activités scientifiques ou de lecture) ;

Des services d'enseignement (autres que ceux prévus par le régime pédagogique) dispensés en de hors des périodes d'enseignement prévues au calendrier scolaire (ex. : service d'aide aux devoirs lorsque le contrat est conclu avec une entreprise, cours d'été, de soirs ou de fin de semaine) ;

Des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (ex. : arbitrage ou entraînement d'équipes sportives, répétitions de musique, d'activités de théâtre, clown, sorcière, collimage (scrapbooking), bricolage, cours de gardien averti, animation de divers ateliers (improvisation, ateliers de chant, etc.) ;

Des biens fournis par une personne physique ou un organisme dans le cadre de la réalisation des services décrits précédemment.

PROPOSÉ PAR Mme Guillemette DE DEMANDER à la direction de l'école d'informer le conseil d'établissement des contrats qui auront été conclus au cours de l'année scolaire 2026-2027.

CE2526-0527-11

APPROUVÉ

16. Reddition de compte honoraires et contrats-2025-2026

La gestionnaire administrative présente la **reddition de comptes des honoraires et des contrats signés au cours de l'année 2025-2026**. Elle expose les **revenus et dépenses associés aux différents contrats** ainsi que la nature des services rendus.

L'analyse démontre qu'un **grand nombre d'activités ont été organisées** durant l'année, ce qui se reflète dans la diversité et le volume des contrats conclus.

CE2526-0527-12

APPROUVÉ

17. Présentation des projets

La direction présente la programmation des activités scolaires et les contributions financières associées

Programmation des activités scolaires et des contributions financières exigées

ATTENDU l'article 3 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et l'article 4 du *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* (Règlement), lesquels précisent que le droit à la gratuité ne s'étend pas aux activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement;

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais facturés, qui n'excède pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), lequel prévoit que le conseil d'établissement approuve la programmation proposée par le directeur d'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 87 de la LIP ont été élaborées avec la participation des membres du personnel de l'école, conformément à l'article 89 de la LIP;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être facturées aux parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Il est proposé par : Mme Landry-Savard

D'APPROUVER la programmation des activités éducatives proposée par la direction de l'école qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

D'APPROUVER les contributions financières pour les activités scolaires se déroulant à l'extérieur de l'établissement d'enseignement, comprenant les frais de transport, et aux activités se déroulant avec la participation d'une personne qui ne fait partie du personnel du centre de services scolaire et s'apparentant aux activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement, dont le détail est déposé en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

CE2526-0527-13

APPROUVÉ

18. Sujets divers-bons coups-informations diverses

- La direction souligne la présentation à venir du **Gala Méritas du 28 mai**, un événement annuel mettant en lumière des **jeunes s'étant distingués dans diverses catégories**. Il s'agit d'un **moment d'exception**, attendu et vécu une seule fois par année.
- Mme Guillemette met en valeur les élèves qui se sont démarqués lors du **Gala RSEQ**. Deux récipiendaires ont représenté l'établissement avec brio, l'un en **5e secondaire**, l'autre en **3e secondaire**. Les membres demandent que ces élèves soient **soulignés dans l'envoi mensuel aux parents**. La direction confirme qu'elle procédera à cette reconnaissance.
- Mme Bossé demande des précisions concernant le projet intitulé « **Café de la différence** », souhaitant mettre en lumière cette initiative valorisante. La direction explique qu'il s'agit d'un « **stage** » en **milieu scolaire**, au cours duquel les **élèves TSA** développent leurs habiletés de **socialisation** en assurant le service d'un petit café. Ce projet permet aux élèves de travailler des compétences sociales, communicationnelles et organisationnelles dans un **contexte réel mais encadré**.

La direction précise également que ce type de **stage scolaire** fait partie des **objectifs de déploiement pour les prochaines années**, afin d'offrir davantage d'occasions d'apprentissage authentiques aux élèves ayant des besoins particuliers.

18.1. « 2 minutes »

La direction prend le temps de présenter les **informations exactes** en lien avec la **sortie médiatique récente** concernant les événements appelés « 2 minutes ».

Elle rappelle d'abord que les **gestes de violence ont fortement diminué** au cours des **quatre dernières années**. Alors qu'on observait auparavant **environ trois batailles par jour** sur le terrain de l'école, on en compte aujourd'hui **environ trois par année**, ce qui représente une amélioration majeure ce qui est confirmé par Laurence Fex, présidente du Parlement étudiant.

La direction précise que les « 2 minutes » sont des **événements de violence qui existent depuis plusieurs décennies**, mais qu'ils se déroulent **actuellement à l'extérieur du territoire scolaire**. Ils ont lieu **suffisamment loin** pour qu'il soit **impossible de les voir depuis l'école**.

Dès que l'établissement **obtient une information fiable** concernant la tenue potentielle d'un tel événement, la direction **intervient immédiatement**. Elle contacte **systématiquement le service de police**, qui se rend alors sur les lieux. Lorsque l'école **n'est pas informée**, il lui est évidemment **impossible d'agir**.

La direction réaffirme que l'établissement **remplit toutes ses obligations légales**, et même davantage, en matière de prévention et d'intervention. Elle rappelle que ce débat dépasse le cadre strictement scolaire : il s'agit d'un **enjeu citoyen**, lié à un **territoire municipal**, qui nécessite la mobilisation de tous pour **condamner ces événements**.

La direction souligne toutefois que **ce n'est pas la majorité des parents** qui condamnent ces comportements. Elle observe également que certains parents **défendent leur enfant** dès que **des conséquences sont appliquées conformément au Plan de lutte**.

19. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Nantel de mettre fin à la rencontre à 21 h 15.